



AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

Objet: Autorisation d'exploitation (classe 1)

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté N°1/2022/0336/119 du 17 août 2022, le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire a fixé

à la société Alleva Frères SA les modalités concernant la cessation d'activité d'un site de recyclage, de stockage temporaire de déchets et de dépôt de pneumatiques à Pétange, rue de Linger n° 37.

L'arrêté ministériel a été déposé au service écologique de la commune de Pétange et pourra y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 1^{er} septembre au 11 octobre 2022).

Pétange, le 26 août 2022
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire f.f.,

Le bourgmestre f.f.,